

Supplément spécial finances publiques

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

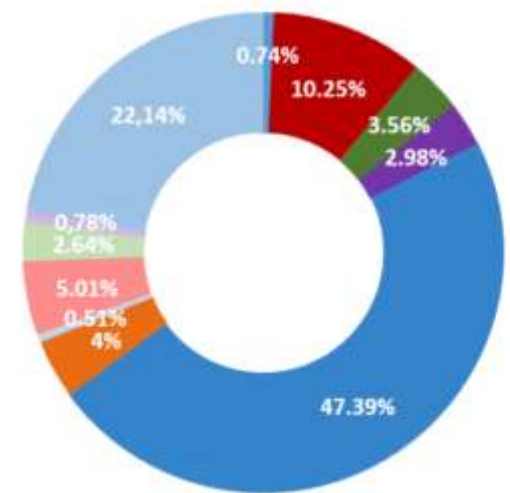


Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre comptable ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) et les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats suivants :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 021 430.05 €	2 045 349.69 €
Investissement	681 846.86 €	1 066 178.80 €

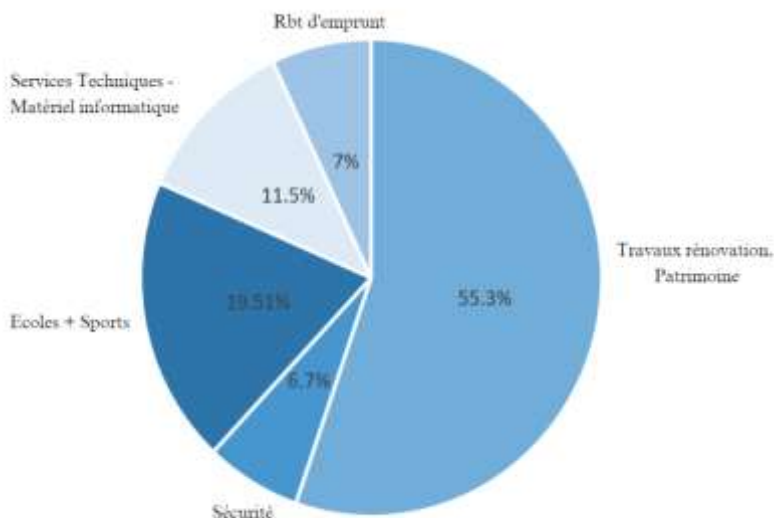
ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Assurances, intérêts d'emprunts	14 957.60 €	0.74%
Fluides (gaz, électricité, eau)	207 288.95 €	10.25%
Subv. versées (associations & CCAS)	60 358.26 €	2.98%
Ecoles (fournitures, entretien, loisirs, transport, accueil collectif de mineurs)	72 068.13 €	3.56%
Charges de personnel	957 964.11 €	47.39%
Indemnités des élus	80 990.10 €	4%
Communication (FIF, publication, site internet)	10 265.93 €	0.51%
Fournitures (petit équip., maintenance)	101 374.34 €	5.01%
Entretien (esp verts, bât, véhicules)	53 422.39 €	2.64%
Fêtes et cérémonies	15 836.96 €	0.78%
Divers* (autres fournitures)	446 903.28 €	22.14%



TOTAL DEPENSES = 2 021.430.05 €

* Autres fournitures : cotisations aux divers organismes, taxes foncières, ordures ménagères, honoraires, locations mobilières, organismes de formation, documentation générale...



Remboursement d'emprunts	47 837.90 €
Travaux rénovation, Patrimoine	377 032.79 €
<i>Solde réhabilitation crèche, rénovation du presbytère, extension du cimetière paysager, clôture + portail MDA, allée piétonne Paquis,</i>	
Sécurité	45 903.40 €
<i>Véhicule+ équipements police municipale, extincteurs, cylindres électroniques supplémentaires</i>	
Ecoles + sports	133 149.76 €
<i>Audit énergétique + travaux de réhabilitation du groupe scolaire, projecteurs leds terrains de foot et de tennis, pare-ballons foot, peinture tennis</i>	
Services techniques-Matériel informatique	77 923.01 €
<i>Véhicule services techniques, reprise parking enrobés, stores, mobilier, mat informatique</i>	
TOTAL DEPENSES =	681 846.86 €

ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LE BUDGET 2023 DE LA COMMUNE

Le budget d'une commune se décompose en deux sections : **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses). C'est un acte **prévisionnel**. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Le budget de notre commune s'équilibre à 2 308 642.22 € en fonctionnement et 635 988 .50 € en investissement soit **2 944 630.72 €** au total. Il est élaboré avec le souci majeur de maîtriser les coûts de fonctionnement.

La section de fonctionnement

Elle affiche une évaluation des recettes et des dépenses qui permettront à la commune d'assurer son rôle de service public tout au long de l'année.

Les recettes de fonctionnement se composent essentiellement des impôts locaux, des dotations de la Métropole du Grand Nancy et de l'Etat.

Pour rappel, l'État baisse ses dotations depuis 2014. Ainsi, entre 2013 et 2022, notre commune a perdu 227 042 €

La section d'investissement

Elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours.

Pour 2023, les investissements envisagés sont : la finalisation des travaux de rénovation du presbytère (subvention notifiée de 36 632 € au titre de la dotation d'équipement pour les territoires ruraux), l'extension du réseau de vidéo protection avec l'instauration de 3 nouvelles caméras (subventions sollicitées auprès de la Région et au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance), l'acquisition d'un nouveau logiciel enfance permettant des gains en productivité (subvention sollicitée auprès de la CAF), l'étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des sports.

IMPORTANT !

Chacune des deux sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses).

Subventions aux associations

Dénominations	montant
FLEVILLE LOISIRS (dont tatamis)	4 370.00 €
ASSOCIATION USEP	210.00 €
HBC Flavigny Fléville Richardménil	1 135.00 €
ASSOCIATION FAMILIALE	515.00 €
CLUB DES AINES	1 960.00 €
TENNIS CLUB	1 320.00 €
ANCIENS COMBATTANTS FLEVILLE	200.00 €
ANCIENS COMBATTANTS LANEUV	160.00 €
COMITE JUMELAGE (35 ^{ème} anniversaire)	2000.00 €
DON DU SANG	360.00 €
DYNAPÔLE (dont 6379€ part salariale)	8 440.00 €
ART ET NUANCES	570.00 €
PORTES SUD DE NANCY	2 060.00 €
LA CABANE	210.00 €
STADE FLEVILLOIS	1125.00 €
MAM LES PTITS RENARDS	210.00 €
GROUPEMENT D'ACTION SOCIAL	8 755.00 €
COMITE DES FETES	2 990.00 €

Une subvention variable de 8390€ sera répartie en fin d'année entre les associations sportives en plus de leurs subventions de base selon les conventions d'objectifs signées avec les clubs.

LES IMPÔTS A FLEVILLE

Les taux des impôts locaux sont votés par le Conseil Municipal.

Etant donné la revalorisation conséquente des bases des valeurs locatives (7.1%) et l'endettement restant contenu depuis 2017, pour **la septième année**, les taux sont donc inchangés. De fait, seule cette disposition augmentera la dépense fiscale communale des flévillois.

► **taxe d'habitation**: 6.18% (6.18% depuis 2017) Celle-ci reste inchangée. La commune ne vote le taux de cette taxe que pour les résidences secondaires. Cette taxe est transférée à l'Etat jusqu'à l'achèvement de sa suppression en 2023.

► **taxe foncière sur les propriétés bâties** : 10.47 % (10.47 % depuis 2017) + 17.24% (taux départemental) soit un taux global de 27.71%. La commune récupère la part départementale de cette taxe en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

► **taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 15.74 % (15.74 % depuis 2017)

L'endettement 2023 par habitant s'élève à 206.16 €. L'endettement par habitant reste donc limité par rapport à la moyenne nationale des communes de moins de 3500 habitants, qui est de 663 €.



Supplément spécial finances publiques

L'engagement de vos élus pour le maintien d'une fiscalité modérée est une priorité.